

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 519

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sandrine Rousseau, M. Davi, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Simonnet, Mme Sebaihi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 11 NONIES

I. – À la fin de l’alinéa 1, substituer au nombre :

« 1 619 heures »

le nombre :

« 1 467 heures ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 1 619 heures »

le nombre :

« 1 467 heures ».

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction du temps de travail constitue aujourd'hui une réponse cohérente aux défis économiques, sociaux et écologiques auxquels nos sociétés sont confrontées. Dans un contexte où le nombre de personnes en recherche d'emploi demeure supérieur au volume d'emplois disponibles, et où l'automatisation menace une part importante des emplois existants (on estime que 15 % à 50% des emplois d'aujourd'hui seraient robotisables) et , il devient indispensable de mieux répartir le travail disponible. Réduire le temps de travail permet non seulement de favoriser la création d'emplois, mais aussi d'anticiper les transformations technologiques afin d'éviter l'aggravation du chômage et de la précarité.

Cette mesure offre également des bénéfices sociaux majeurs. Elle améliore la qualité de vie en libérant du temps pour le repos, la vie familiale, l'engagement culturel, associatif ou citoyen, et contribue à un meilleur équilibre entre les différentes sphères de vie. Elle représente en outre un levier essentiel pour l'égalité femmes/hommes : en réduisant le temps de travail, on permet une répartition plus équitable des tâches domestiques, encore largement assumées par les femmes.

La réduction du temps de travail constitue aussi un outil d'émancipation, en permettant que les gains de productivité réalisés au fil des décennies profitent à l'ensemble de la société plutôt qu'à une intensification de la production. Dans un contexte de dépassement des limites planétaires, elle participe à la transition écologique : de nombreuses études montrent qu'une diminution du temps de travail réduit les déplacements contraints, la consommation énergétique et donc les émissions de gaz à effet de serre.

Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste et social propose une réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.